

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE KINGSEY

RÈGLEMENT NUMÉRO 447 DÉCRÉTANT
L'ENTRETIEN DE CHEMINS MUNICIPAUX
DITS DE TOLÉRANCE

ATTENDU QUE sur le territoire de la Municipalité du Canton de Kingsey, plusieurs terrains ou passages occupés comme chemins, par simple tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sont des chemins municipaux puisqu'ils correspondent aux critères établis à l'article 736 du Code municipal;

ATTENDU QUE la majorité des contribuables intéressés de ces chemins ont présenté une requête afin que la municipalité prenne à sa charge les travaux d'entretien de ces chemins tel que prévu à l'article 801 du Code municipal;

ATTENDU QUE le conseil croit opportun de donner suite à la requête de ces contribuables;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 5 octobre 1998;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE CÔTÉ, APPUYÉ PAR LINE BÉLISLE ET RÉSOLU D'ADOPTER LE PRÉSENT RÈGLEMENT, LEQUEL ORDONNE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les chemins suivants, tels que décrits à l'annexe "A" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, sont reconnus par le conseil municipal comme chemins municipaux dits de tolérance:

a) Domaine Francoeur:

Rue Belhumeur
Rue Benoit
Rue Breton
Rue Farand
Rue J.N. Francoeur
Rue Lagacé
Rue Poulin
Rue St-Onge

b) Domaine Descoteaux

Chemin du Lac
Rue Allen
Rue Bibeau
Rue Carlos
Rue Cartier
Rue Cloutier
Rue David
Rue De Bellefeuille
Rue Délima
Rue Descoteaux
Rue Desfossés
Rue Des Loisirs
Rue Dionne
Rue Éric
Rue Gagné
Rue Girard
Rue Hussereau
Rue Lambert
Rue Lavoie
Rue Liboiron
Rue Noël
Rue Pelletier
Rue Pruneau
Rue Rondeau
Rue Sénécal
Rue Vachon
Rue Vigneault
Rue Vincent
Rue William
Rue Yvon

c) Domaine Forcier

1^{ière} Avenue
2^{ième} Avenue

3^{ième} Avenue
4^{ième} Avenue
5^{ième} Avenue
Rue Hamel
Rue Lamoureux
Rue Morel
Rue Robidas
Rue Therrien
Rue Thibodeau

ARTICLE 3

Le conseil ordonne, sur requête de la majorité des contribuables intéressés, l'entretien d'été et l'entretien d'hiver des chemins municipaux dits de tolérance ci-devant identifiés et apparaissant en jaune sur les plans joints comme annexe "B" au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Afin de pourvoir au paiement d'une partie des coûts d'entretien décrétés par le présent règlement, il est exigé et sera prélevé chaque année, en même temps que la taxe foncière générale, une compensation qui sera établie dans le règlement général de taxation pour chaque unité d'évaluation sur laquelle est érigé un bâtiment principal et compris dans le secteur illustré dans l'annexe "B" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Cette compensation est payable par les propriétaires.

ARTICLE 5

Le solde du coût d'entretien de ces chemins sera payé à même le fonds général de la municipalité.

ARTICLE 6

L'entretien des chemins l'hiver comprend le déneigement.

L'entretien des chemins l'été comprend notamment le nivelage (Maximum 2 fois).

ARTICLE 7

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer toute entente avec les propriétaires concernant les aires de virée.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi le 1^{er} janvier 1999.

ADOPTÉ LE 7 DÉCEMBRE 1998

SIGNÉ: DENYS FONTAINE, MAIRE

SIGNÉ: MARIE-SYLVIE JANELLE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

AVIS DE MOTION 5 OCTOBRE 1998
ADOPTION 7 DÉCEMBRE 1998
PUBLICATION 22 DÉCEMBRE 1998
ENTRÉE EN VIGUEUR 1 JANVIER 1999

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ANNEXE "A"

DESCRIPTION DES CHEMINS , ROUTES OU RUES CONSIDÉRÉS COMME CHEMINS DE TOLÉRANCE:

DOMAINE FRANCOEUR:

- Rue Belhumeur: Sur toute sa longueur, sur une distance de 532 pieds.
- Rue Benoit: Sur toute sa longueur, sur une distance de 532 pieds.
- Rue Breton: À partir de son intersection avec la rue J.N.Francoeur incluant l'aire de virée située sur le lot 20AP et 20BP Rang 4 identifié au cadastre du canton de Kingsey et propriété de Les Entreprises O. Forcier Ltée sur une distance de 100 pieds.
- Rue Farand: Sur toute sa longueur, sur une distance de 532 pieds.
- Rue J.N.Francoeur: Sur toute sa longueur, sur une distance de 836 pieds.
- Rue Lagacé: Sur toute sa longueur, sur une distance de 579 pieds.
- Rue Poulin: Sur toute sa longueur, sur une distance de 750 pieds.
- Rue St-Onge: Sur toute sa longueur, sur une distance de 750 pieds.

DOMAINE DESCOTEAUX

- Chemin du Lac: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec la Route 255 jusqu'à la rue De Bellefeuille sur une distance de 2,050 pieds.
- Rue Allen: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec la rue De Bellefeuille incluant l'aire de virée situé sur le lot 18A-3 Rang 6 du cadastre du canton de Kingsey et propriété de Larry Allen sur une distance de 260 pieds.

Rue Bibeau: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec le Chemin du lac sur une distance de 1,120 pieds.

Rue Carlos: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec la rue Bibeau incluant l'aire de virée située sur le lot 18B-1 Rang 6 du Cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Raymond Boucher sur une distance de 170 pieds.

Rue Cartier: Sur toute sa longueur sur une distance de 400 pieds.

Rue Cloutier: Sur une distance de 200 pieds à partir de son intersection avec le Chemin du Lac incluant une aire de virée située sur le lot 18B-23 Rang 6 du Cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Sébastien Paradis.

Rue David: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec la rue Descoteaux incluant l'aire de virée située sur le lot 18B-25 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Denise Tremblay et Stéphane Roussel sur une distance de 220 pieds.

Rue Délima: Sur une distance de 200 pieds à partir de son intersection avec la rue Bibeau incluant une aire de virée située sur le lot 18AP Rang 6 du Cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Shirley Sargent.

Rue Descoteaux: À partir de son intersection avec la rue Éric sur une distance de 95 pieds.

Rue De Bellefeuille: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec la Route 255 jusqu'au Chemin du lac sur une distance de 1,200 pieds.

Rue Desfossés: Sur toute sa longueur, sur une distance de 400 pieds.

Rue Des Loisirs: Sur toute sa longueur, sur une distance de 435 pieds.

Rue Dionne: Sur toute sa longueur, sur une distance de 435 pieds.

Rue Éric: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec le Chemin du Lac sur une dis-

tance de 910 pieds.

- Rue Gagné: Sur une distance totale de 410 pieds incluant une première aire de virée située sur le lot 18C-4 Rang 6 du cadastre du canton de Kingsey et propriété de Jean Nilson et/ou Claude Dupuis sur une distance de 300 pieds et incluant également une autre aire de virée située sur le lot 18CP Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Charles Croteau sur une distance de 110 pieds.
- Rue Girard: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec le Chemin du Lac incluant l'aire de virée située sur le lot 18BP Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Roger Bélanger sur une distance de 380 pieds.
- Rue Hussereau: Sur toute sa longueur, sur une distance de 400 pieds.
- Rue Lambert: Sur toute sa longueur, sur une distance de 470 pieds.
- Rue Lavoie: Sur toute sa longueur, sur une distance de 600 pieds.
- Rue Liboiron: Sur une distance totale de 375 pieds incluant une aire de virée à chacune des extrémités , une première aire de virée située sur le lot 18C-7 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Yvon Bélanger sur une distance de 180 pieds pour ce côté de la rue et une autre aire de virée située sur le lot 18C-16 rang 6 du cadastre du canton de Kingsey propriété de Patrice Cinq Mars sur une distance de 195 pieds pour ce côté de la rue.
- Rue Noël: Sur une distance de 210 pieds à partir de son intersection avec la rue Dionne incluant une aire de virée située sur le lot 18C-11 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Daniel Descoteaux.
- Rue Pelletier: Sur une distance de 230 pieds à partir de son intersection avec la rue Bibeau incluant une aire de virée située sur le lot 18B-26 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et

propriété de Réjean Bazinet.

- Rue Pruneau: Sur toute sa longueur, sur une distance de 465 pieds.
- Rue Rondeau: Sur une distance de 590 pieds à partir de son intersection avec le Chemin du Lac incluant une aire de virée située sur le lot 18A-11 Rang 6 du cadastre du canton de Kingsey et propriété de Lionel Dallaire.
- Rue Sénécal: Sur une distance de 120 pieds à partir de son intersection avec le Chemin du Lac incluant une aire de virée située sur le lot 18BP Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Jean-Jacques Mercier et Nicole Marois.
- Rue Vachon: Sur toute sa longueur, sur une distance de 275 pieds.
- Rue Vigneault: Sur une distance de 250 pieds à partir de son intersection avec la rue Bibeau incluant une aire de virée située sur le lot 18B-15 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Jean-Jacques Thibeault.
- Rue Vincent: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec la rue Bibeau incluant une aire de virée située sur le lot 18B-19 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Jean-Marie Roussel sur une distance de 225 pieds.
- Rue William: Sur toute sa longueur à partir de son intersection avec la rue Rondeau incluant une aire de virée située sur le lot 18A-6 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Maurice Robert sur une distance de 145 pieds.
- Rue Yvon: Sur une distance de 230 pieds à partir de son intersection avec la rue Éric, incluant une aire de virée située sur le lot 18C-2 Rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey et propriété de Valmont Daraïche.

DOMAINE FORCIER

1^{ère} Avenue: Sur toute sa longueur sur une distance de 475 pieds.

2^{IÈME} Avenue: À partir de son intersection avec la rue Hamel sur une distance de 100 pieds.

3^{ième} Avenue: Sur toute sa longueur sur une distance de 777 pieds.

4^{ième} Avenue: Sur toute sa longueur sur une distance de 700 pieds.

5^{ième} Avenue: Sur toute sa longueur sur une distance de 470 pieds.

Rue Hamel: Sur toute sa longueur sur une distance de 2,800 pieds.

Rue Lamoureux: Sur toute sa longueur sur une distance de 910 pieds.

Rue Morel: Sur toute sa longueur sur une distance de 930 pieds.

Rue Robidas: Sur toute sa longueur sur une distance de 730 pieds.

Rue Therrien: Sur toute sa longueur sur une distance de 4,754.83 pieds.

Rue Thibodeau: Sur toute sa longueur sur une distance de 1,125 pieds.